

L'égalité est un droit de la personne qui n'a de sens réel et n'est effectif que s'il se concrétise par une égalité. Depuis la création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), il est indéniable que les droits fondamentaux des femmes ont évolué sur le plan légal, même si le chemin à parcourir est encore long et parsemé d'embûches pour traduire l'égalité de droit à une égalité de fait.de fait.

Les inégalités de droit qui subsistaient autrefois dans les législations nationales de certains États membres et fondateurs de l'OIF, du moins pour la plupart d'entre elles, ont été supprimées progressivement. Les États ont adopté différents traités internationaux et régionaux qui protègent les droits de femmes contre toutes formes de discriminations à leur égard.

La [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW), instrument par excellence de la protection des droits de femmes, a été ratifiée, à ce jour, par 188 États dont la quasi-totalité des États membres de l'OIF. Des lois ont été votées au niveau de chaque État membre pour condamner la discrimination et promouvoir l'égalité de droit entre les hommes et les femmes.

Cependant, bien que nécessaire, la reconnaissance législative de l'égalité de droit entre les sexes n'est pas suffisante, si elle n'est pas suivie d'égalité de fait. À cet effet, il y a lieu de constater sincèrement que l'égalité des sexes dans l'espace francophone, et même au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est un défi énorme à relever, mais qui peine à se concrétiser.

En dépit des efforts croissants qu'entreprend l'OIF et des avancées majeures enregistrées sur le plan légal, il y a encore une prépondérance masculine aux postes importants de décision, aussi bien au sein des États membres, qu'au sein même de leur organisation commune (OIF). Les femmes sont sous-représentées dans les instances.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans les quatre représentations permanentes de l'OIF : aux Nations unies à New York et à Genève, à l'Union européenne à Bruxelles et à l'Union africaine à Addis-Abeba, là où on élabore les instruments juridiques internationaux de protection des droits de la personne, pour s'apercevoir que l'OIF n'est représentée par aucune femme. En parcourant les annales de l'OIF, on arrive au même constat qu'il n'y a que des hommes qui se sont succédé à la tête de cette organisation.

L'égalité de principe souvent prônée peine à se traduire par une égalité de fait. Le consensus tacite, qui veut que si le secrétaire général est un ressortissant du Sud, son administrateur doit venir du Nord, et vice-versa, ne fait aucune allusion à l'égalité homme femme à la direction de l'OIF. Il y a une nécessité d'aller au-delà de l'égalité de droit vers le droit à l'égalité des sexes et de réparer cette injustice au sein de l'OIF.

De l'égalité de droit à l'égalité de fait à l'OIF

Au dernier Sommet de la Francophonie qui a eu lieu en octobre 2012, les chefs d'État et des gouvernements ont, dans la Déclaration de Kinshasa, salué l'accord-cadre de coopération qui lie l'OIF et l'ONU Femmes.

Nous saluons l'accord-cadre de coopération qui lie l'OIF et l'ONU Femmes et souscrivons pleinement aux priorités identifiées, notamment celles qui contribuent au renforcement des initiatives et des projets en faveur des femmes africaines. Nous affirmons notre volonté d'actualiser la Déclaration de Luxembourg pour favoriser la pleine et égale participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de nos États, notamment par le biais de l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi.

Il est important de rappeler que [ONU Femmes](#) a été créée en juillet 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies comme une entité dédiée exclusivement à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et pour accélérer l'atteinte des objectifs qu'ils s'étaient fixés lors de la [Quatrième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing](#) (1995).

Les 189 gouvernements présents ont adopté la [Déclaration](#) et la [Plateforme d'action de Beijing](#) qui avaient pour objectif d'ouvrir la voie à la participation totale et égale des femmes à toutes les sphères de la vie et de la prise de décision. L'année prochaine, les Nations unies vont souligner le 20^e anniversaire de la conférence de Beijing, une occasion pour dresser un bilan, évaluer la mise en œuvre de la plateforme, les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et identifier des lacunes à combler.

[Ban Ki-moon](#) , secrétaire général de l'ONU, a déclaré que «les femmes ne seront pas en mesure de participer pleinement aux activités politiques et économiques de leur pays tant que la parité n'aura pas été acquise».

Effectivement, la directrice générale d'ONU Femmes, [Phumzile Mlambo-Ngcuka](#) , a indiqué que «le programme d'action de Beijing n'a pas encore honoré sa promesse aux femmes et aux filles [...]. Notre objectif est clair : renouvellement des engagements, renforcement des mesures et augmentation des ressources pour instaurer l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits fondamentaux des femmes et des filles».

En effet, pour assurer un bon fonctionnement de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de la personne, un équilibre est nécessaire entre les femmes et les hommes à tous les paliers de décision dans les structures du pouvoir.

Le choix d'une femme : un test grandeur nature pour l'OIF

Depuis le dernier sommet de la Francophonie en 2012, des rencontres internationales se sont succédé les unes après les autres pour exiger le respect des droits fondamentaux des femmes, combattre toutes les formes de discriminations qui conduisent aux inégalités et nuisent à l'épanouissement des femmes et au développement de leur plein potentiel.

Le 20 mars 2013, un [premier Forum mondial des femmes francophones](#) a réuni 400 participantes à Paris, issues de 77 États et gouvernements membres de l'OIF. Les femmes ont fait le constat que leurs droits acquis sont en régression et souvent bafoués. Elles ont lancé un appel sans équivoque auprès des chefs d'État et des gouvernements francophones pour qu'ils concrétisent leurs engagements pour le respect de l'égalité de droit et de droit à l'égalité. Les femmes ont promis d'accroître la vigilance pour une représentation effective dans les sphères politique, économique et socioculturelle, tant au niveau national qu'international.

Du 3 et 4 mars 2014, un [deuxième Forum mondial des femmes francophones](#) a réuni plus de 800 participantes à Kinshasa. Dans leurs conclusions, elles ont rappelé aux chefs d'État et des gouvernements leurs engagements pris dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, du programme d'action de Beijing, ainsi que les Déclarations de Luxembourg, Bamako et Saint-Boniface.

Les participantes ont salué les efforts énormes entrepris par l'OIF, notamment la création du Réseau francophone pour l'égalité femme homme. Mais elles ont observé que la parité peine encore à s'incarner dans la réalité. Elles ont recommandé d'intégrer pleinement l'égalité femme homme et de promouvoir la pleine participation des femmes à tous les niveaux de responsabilité.

Du 4 au 6 juin 2014, la [9e Conférence des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie \(OING\) et des organisations de la société civile \(OSC\)](#)

tenue à Dakar, a porté sur le thème du prochain Sommet de la Francophonie :
Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix et acteurs de développement

La société civile francophone dans son ensemble, notamment les 67 OING accréditées auprès des instances de l'OIF et les représentants de réseaux partenaires de l'OIF ont formulé des recommandations à l'intention des chefs d'État et des gouvernements pour le XVe Sommet de la Francophonie de novembre prochain. Les participants ont recommandé aux gouvernements de traduire dans leurs politiques nationales des engagements pris dans les forums internationaux relatifs à la protection et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Toutes les recommandations formulées, aussi bien par la société civile francophone que par les organisations des femmes francophones, sont la preuve qu'en dépit des progrès réalisés sur le plan légal, les femmes se heurtent encore au plafond de verre qui freine leur ascension et leur épanouissement.

Le Sommet de Dakar est décisif et est un tournant majeur pour la Francophonie qui doit se choisir un nouveau secrétaire général. Le temps n'est plus aux beaux discours sur égalité homme femme, ni aux déclarations d'intentions et aux résolutions qui ne valent rien, si elles ne sont pas suivies d'actes concrets. C'est maintenant ou jamais qu'il faut joindre les belles paroles aux actes, briser ce plafond de verre, lutter contre les idées reçues et les stéréotypes sexistes.

Le choix d'une candidature féminine à l'OIF sera un signe fort de la volonté de l'OIF de corriger les inégalités que les femmes ont subies depuis la création de cette organisation. À la veille de la commémoration du 20e anniversaire de la Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, un tel choix serait une preuve de la volonté des États francophones de tenir la promesse de Beijing.

Michaëlle Jean est un choix judicieux pour l'OIF

Les chefs d'État et des gouvernements francophones devraient tenir compte du fait que le président Abdou Diouf a tellement porté haut la Francophonie sur la scène internationale qu'ils ne peuvent plus se permettre de lui détronner les galons. Ils devraient porter leur choix sur une personnalité qui a ou avait un rang de chef d'État, donc un interlocuteur décomplexé devant les dirigeants des organisations de la gouvernance mondiale, des chefs d'État et des gouvernements du Sud comme du Nord, pour veiller aux intérêts communs des États francophones.

Mme Jean, dont la candidature vient d'être présentée officiellement par trois gouvernements membres de l'OIF - gouvernement du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick -, a été gouverneure générale du Canada, équivalent d'un chef d'État. Elle serait un choix idéal pour la Francophonie et viendrait également réparer une injustice que les femmes ont subie depuis la création de cette organisation.

Comme l'a si bien dit le ministre canadien du Développement international et de la Francophonie, [Christian Paradis](#), Mme Jean représente une francophonie moderne, multiculturelle et ouverte au monde. En plus d'être une bonne communicatrice, elle a une bonne compréhension des grands enjeux internationaux qui préoccupent aussi bien les pays du Nord que du Sud. C'est donc une combinaison gagnante.

Source: [Le Huffington Post Québec](#)